



20, rue principale  
 57670 LENING  
 Tél : 03 87 01 67 36  
 Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/12/2021

Convocation du 8/12/2021

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 16/12/2021 à 19h30 au foyer.

Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 03 Absents non excusés : 00 Vote par procuration : 01 Nombre de conseillers présents : 07 Nombre de conseillers votants : 08	<p><u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST –DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – FEIERABEND Florence – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand – SCOVRON Charlène -</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : MANGIN Isabelle - GAROFALO Alexandro - ZIMMERMANN Bernard</p> <p><u>PROCURATION</u> : HAUDRY Philippe à ERNST Antoine.</p>
---	--

### DCM 53/2021

**Objet : Bilan de fonctionnement de la salle polyvalente.**  
**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2021 ci-dessous :

BILAN DES DEPENSES FOYER POUR 2021			
DEPENSES		CONSOMMATION	TARIF TTC
<b>EDF</b>	facture du 4/03/2021	161KW	97,25 €
	facture du 28/04/2021	230KW	42,68 €
	facture 29/06/2021	114KW	69,69 €
	facture du 28/08/2021	177KW	72,57 €
	facture 28/10/2021	246KW	82,74 €
<b>EAU</b>	février (3e quadrimestre 2020)	3M3	58,60 €
	Juin (1er quadrimestre 2021)	0m3	48,25 €
	Octobre (2eme quadrimestre 2021)	6M3	72,95 €
<b>FIOUL</b>	FEVRIER	3000 LITRES	2 025,00 €
	NOVEMBRE	2001 LITRES	2 001,00 €
<b>ASSURANCE</b>	(2201,30/1683m2)x472m2		618,32 €
		<b>TOTAL</b>	5 189,05 €

<b>RECETTES</b>			
	Loyer ASCL 12x 170 €		2 040,00 €
<b>LOCATION</b>	MICHALYSIN	10 JUILLET	135,00 €
	MICHALYSIN	17 JUILLET	115,00 €
	HOUPERT Renée	25 JUILLET	115,00 €
	GAMELLA	18 SEPTEMBRE	120,00 €
	MICHALYSIN	25 SEPTEMBRE	135,00 €
	BIER	2 OCTOBRE	135,00 €
	BIETRY	4 DECEMBRE	135,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b><u>2 930,00 €</u></b>
	<b>DIFFERENCE</b>		<b><u>- 2 259,05 €</u></b>

Après examen du bilan des recettes et des dépenses correspondant à la salle polyvalente pour l'année 2021, le conseil Municipal décide :

- De valider le bilan qui présente un résultat négatif de 2 259,05€
- de maintenir le montant du loyer trimestriel de 510€ à verser par l'association ASCL.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 54/2021**

#### **OBJET : Montant de la location de la salle polyvalente**

#### **Classification : 7.1 Décision Budgétaire**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'actualiser la tarification de la location du foyer en raison de l'augmentation des coûts de l'électricité, du chauffage, du gaz et de la prime d'assurance et de l'eau.

Il précise au préalable que la location de la salle des fêtes est réservée uniquement aux habitants du village et ceci en dehors des activités et fêtes programmée par l'Association Socio Culturel.

Le maire propose une augmentation du tarif uniquement aux personnes non membres de l'ASCL, puisque ces dernières ne participent pas à l'organisation des manifestations, et aux diverses activités.

#### **Ainsi il est proposé la tarification suivante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

##### **→ Pour les non membres, sans chauffage :**

- Baptême, Banquet, Communion, Mariage : 145€
- Apéritif de mariage : 125€
- Réunion, Café, Vin d'honneur (occupation de moins de 6h) : 70€

En cas d'utilisation du chauffage, un supplément de 30€ est facturé sauf pour les réunions de moins de 6 heures où il sera de 15€.

##### **→ Pour les non membres, avec chauffage :**

- Baptême, Banquet, Communion, Mariage : 175€
- Apéritif de mariage : 155€
- Réunion, Café, Vin d'honneur (occupation de moins de 6h) : 85€

La caution générale reste à 400€ et celle pour le nettoyage à 100€.

Le temps d'occupation de la salle (préparation, manifestation puis nettoyage) est fixé à 48 heures (durée déterminée entre la remise et la restitution des clefs). Au-delà une majoration de 15€ par jour supplémentaire.

Après délibération, le conseil municipal accepte la nouvelle tarification de la location du foyer pour les non membres à partir du 01/01/2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 55/2021

**OBJET : Demande de subvention DETR pour la restructuration de la route de Hellimer**  
**Classification : 7.5 subventions**

Le maire expose le projet de réfection et de réaménagement de la route communale de Hellimer qui dessert les rues du Moulin et des Près. Celle-ci également au château d'eau du Syndicat des eaux Hellimer-Frémestroff qui dessert 3 villages ainsi que le site classé du marais. Cette route est par ailleurs intégrée pour une partie dans le circuit piéton des éoliennes pour regagner Hellimer, Gréning et Nelling.

Ce projet permettra aux riverains et aux autres utilisateurs tels les techniciens de maintenance du Syndicat des Eaux, du Centre des Espaces Naturels, de la ferme Houpert de bénéficier d'une infrastructure routière carrossable et sécurisée pour l'accès au château d'eau, au marais et à la ferme.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de restructuration de la route de Hellimer
- Décide la réalisation de ces travaux en 2022 et son inscription au budget 2022
- Arrête le plan de financement suivant :

**Dépense éligible de l'opération hors taxes : 176450€ ht soit 211740€ ttc**

**Subvention DETR :**

23% du montant ht coût des travaux soit 40000€

**Subvention Moselle Ambition**

30% du montant ht des travaux soit 52935€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (50000€) et fond libre (33515€), soit **83515€**

- Sollicite une aide DETR/DSIL de 40000€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 56/2021

**OBJET : Demande de subvention Moselle Ambition pour la restructuration de la route de Hellimer**  
**Classification : 7.5 Subventions**

Le maire expose le projet de réfection et de réaménagement de la route communale de Hellimer qui dessert les rues du Moulin et des Près. Celle-ci également au château d'eau du Syndicat des eaux Hellimer-Frémestroff qui dessert 3 villages ainsi que le site classé du marais. Cette route est par ailleurs intégrée pour une partie dans le circuit piéton des éoliennes pour regagner Hellimer, Gréning et Nelling.

Ce projet permettra aux riverains et aux autres utilisateurs tels les techniciens de maintenance du Syndicat des Eaux, du Centre des Espaces Naturels, de la ferme Houpert de bénéficier d'une infrastructure routière carrossable et sécurisée pour l'accès au château d'eau, au marais et à la ferme.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de restructuration de la route de Hellimer
- Décide la réalisation de ces travaux en 2022 et son inscription au budget 2022
- Arrête le plan de financement suivant :

**Dépense éligible de l'opération hors taxes : 176450€ ht soit 211740€ ttc**

**Subvention Moselle Ambition**

30% du montant ht des travaux soit 52935€

**Subvention DETR :**

23% du montant ht des travaux soit 40000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (50000€) et fond libre (33515€), soit **83515€**

- Sollicite une aide Moselle Ambition de 52935€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 57/2021

**OBJET : Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une aire de jeu sécurisée pour enfants**

**Classification : 7.5 subventions**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'actuelle aire de jeux est en très mauvais état et ne répond plus aux normes en vigueur telle la présence d'une clôture.

A cet effet, il est urgent que la commune se dote d'une nouvelle aire de jeux pour satisfaire la demande des parents et également consolider l'attractivité de notre village pour attirer de nouvelles familles.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'une aire de jeux sécurisée
- Décide la réalisation de ces travaux en 2022 et son inscription au budget 2022
- Arrête le plan de financement suivant :

**Dépense éligible de l'opération hors taxes : 75 000€ HT soit 90 000€ TTC**

- **Subvention DETR :**  
40% du montant 75 000€ ht des travaux soit 30 000 €
- **Subvention Région Grand Est**  
40% du montant 75 000€ ht des travaux soit 30 000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (10000 €) et fond libre (5000€), soit **15 000€**

- Sollicite une aide DETR de 30 000€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 58/2021

**OBJET : Demande de subvention Région Grand Est pour la création d'une aire de jeu sécurisée**

**Classification : 7.5 subventions**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'actuelle aire de jeux est en très mauvais état et ne répond plus aux normes en vigueur telle la présence d'une clôture.

A cet effet, il est urgent que la commune se dote d'une nouvelle aire de jeux pour satisfaire la demande des parents et également consolider l'attractivité de notre village pour attirer de nouvelles familles.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'une aire de jeux sécurisée
- Décide la réalisation de ces travaux en 2022 et son inscription au budget 2022
- Arrête le plan de financement suivant :

**Dépense éligible de l'opération hors taxes : 75 000€ ht soit 90 000€ ttc**

- **Subvention Région Grand Est :**  
40% du montant 75 000€ ht des travaux soit 30 000€
- **Subvention DETR/DSIL**  
40% du montant 75 000€ ht des travaux soit 30 000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (10000 €) et fond libre (5000€), soit **15 000€**

- Sollicite une aide Région Grand Est de 30000€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 59/2021

### **OBJET : Demande de subvention DETR pour la rénovation de l'éclairage public**

#### **Classification : 7.5 subventions**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les luminaires du réseau d'éclairage public actuel sont équipés de luminaires Lampe au sodium haute-pression datant de plus de 20 ans.

Cette technologie est à présent obsolète et nécessite régulièrement au remplacement des ampoules ; cet automne 15 points lumineux ont nécessité une maintenance.

Aussi, il propose une opération de rétrofit de l'ensemble des luminaires concernés, soit 32 points. Cette opération prévoit d'installer ce nouvel éclairage sur les lanternes modèle « Thyria » en place.

Cette opération permettra de diminuer d'environ 35% la consommation d'électricité actuelle et diminuera également les coûts de maintenance.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de rétrofit de l'ensemble des luminaires concernés
- Décide la réalisation de ces travaux en 2022 et son inscription au budget 2022
- Arrête le plan de financement suivant :

#### **Dépense éligible de l'opération hors taxes : 37084€ ht soit 44500,80€ ttc**

- **Subvention DETR/DSIL**  
50% du montant ht des travaux soit 18 542€  
Part à la charge de la commune :  
Financée par emprunt (10000 €) et fond libre (8542€), soit **18 542€**
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 60/2021

### **OBJET : Décision modificative pour travaux de régie**

#### **Classification : 7.1 Décision budgétaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

- Crédit à ouvrir :  
Chapitre40 – Article 2151 : + 500€  
Chapitre 40 – Article 2131 : + 2245€
- Crédit à réduire :  
Chapitre 21 - Article 2151 : - 500€  
- Chapitre 21 – Article 2131 : - 2245€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire  
Antoine ERNST*